



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget et réforme de l'État : services du Trésor

Question écrite n° 109771

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur l'extension du champ de compétence des centres d'encaissement du Trésor public, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent, afin d'améliorer la gestion des centres, d'améliorer l'organisation du travail dans les centres en cherchant à réduire les procédures manuelles. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Les procédures manuelles permettent de mener à bien les opérations d'encaissement en cas de difficultés mettant en échec les procédures de traitement automatisées. Sur les autres aspects concernant le fonctionnement interne des centres d'encaissement et les relations avec les partenaires et fournisseurs, la direction générale de la comptabilité publique est engagée dans une démarche qualité avec notamment pour objectif la certification du centre d'encaissement de Lille.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109771

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11732

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1821